

## Statistiques sur le logement au Canada

# Expériences en matière de logement au Canada : les jeunes adultes en 2018

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

Date de diffusion : le 22 novembre 2021



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |                                                                             |                |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur                                                               | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Expériences en matière de logement au Canada : les jeunes adultes en 2018

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

La série de feuillets d'information *Expériences en matière de logement au Canada* vise à rendre compte de la diversité des situations vécues par les Canadiens au chapitre du logement.

Le présent feuillet d'information porte sur les jeunes adultes âgés de 18 à 29 ans qui vivent dans un logement privé. Les statistiques ci-dessous sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018<sup>1</sup>. La personne de référence fournit des renseignements sur les caractéristiques de chaque membre du ménage. D'autres feuillets d'information sont accessibles sur [la page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#).

Aux termes de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (2019), « le droit à un logement adéquat est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». Selon le droit international, un logement adéquat est un logement qui offre un mode d'occupation sûr, qui est abordable, qui est habitable, qui donne accès à l'infrastructure de base, qui est situé près de l'emploi, des services et des commodités, qui est accessible aux personnes de toutes capacités et qui est adapté sur le plan culturel.

Le présent feuillet d'information porte sur l'expérience des jeunes adultes dans les logements privés, à l'aide des indicateurs suivants recueillis et produits par Statistique Canada. Ces indicateurs sont les suivants : statut de mode d'occupation de ménage, frais de logement, abordabilité du logement, taille convenable du logement, état du logement, besoins impérieux en matière de logement, satisfaction à l'égard du logement, satisfaction à l'égard du quartier, et situation des particuliers dans le ménage. Même si l'ensemble de ces indicateurs ne mesurent pas parfaitement le caractère adéquat du logement tel qu'il est défini dans le droit international, ils servent néanmoins de données de substitution utiles à la compréhension des expériences en matière de logement des personnes vivant au Canada.

## Statut de mode d'occupation de ménage



Le statut de mode d'occupation de ménage indique si le ménage est propriétaire ou locataire de son logement privé<sup>2</sup>. La propriété du logement est un aspect important dans la société canadienne et peut influencer sur les résultats pour de nombreux indicateurs du logement. C'est pourquoi les ménages propriétaires et locataires sont souvent considérés séparément dans les analyses du logement. Dans de nombreux cas, les chercheurs poussent l'examen pour déterminer si les ménages dans un logement occupé par leur propriétaire ont des hypothèques sur leur logement et si les ménages locataires paient un loyer subventionné.

Selon les données de l'ECL de 2018, 63 % des 5 571 400 jeunes adultes vivaient dans un logement privé appartenant à un membre de leur ménage en 2018. Cette proportion était inférieure à celle de la population totale (73 %) vivant dans un logement occupé par le propriétaire.

Les 3 502 500 jeunes adultes qui étaient propriétaires de leur logement ou qui vivaient avec le propriétaire de leur logement peuvent être répartis entre les 2 617 100 jeunes adultes (47 %) qui vivaient dans un logement avec hypothèque et les 885 400 jeunes adultes (16 %) qui vivaient dans un logement sans hypothèque. Les jeunes adultes étaient moins susceptibles de vivre dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque que la population totale (25 %).

Les 2 068 900 jeunes adultes restants qui vivaient dans un logement loué peuvent être répartis entre les 144 200 jeunes adultes (3 %) vivant dans un logement subventionné et les 1 920 600 jeunes adultes (34 %) vivant dans un logement

1. On a demandé à une personne (la « personne de référence » dans chaque ménage échantillonné) de remplir le questionnaire de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL). La personne de référence fournit des réponses par personne interposée au nom de tous les membres du ménage, et ces réponses sont utilisées pour déterminer l'âge de chaque membre du ménage. Aux fins de la présente analyse, les jeunes adultes sont définis comme des personnes âgées de 18 à 29 ans.

2. On considère qu'un ménage possède son logement si ce dernier appartient à l'un des membres du ménage, même s'il continue de le payer (p. ex., si le logement est grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance). On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne le possède, même si celui-ci ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un prix réduit, ou si le logement fait partie d'une coopérative.

non subventionné. Les jeunes adultes étaient plus susceptibles de vivre dans un logement loué (37 %) que la population totale (27 %), mais le taux de jeunes adultes vivant dans un logement subventionné loué était semblable à celui de la population totale (3 %).

**Tableau 1**  
**Statut de mode d'occupation des ménages privés pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Jeunes adultes		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, statut de mode d'occupation</b>	<b>5 571 400</b>	<b>100</b>	<b>36 444 100</b>	<b>100</b>
Propriétaire	3 502 500	63*	26 694 500	73
Avec hypothèque	2 617 100	47	17 696 300	49
Sans hypothèque	885 400	16*	8 998 100	25
Locataire	2 068 900	37*	9 749 700	27
Logement subventionné	144 200	3*	1 160 700	3
Logement non subventionné	1 920 600	34*	8 570 300	24

\* L'estimation des jeunes adultes est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

**Note :** Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

**Source :** Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Frais de logement



Les frais de logement désignent les dépenses mensuelles au titre du logement payées par les ménages, y compris l'hypothèque ou le loyer. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement comprennent, s'il y a lieu, le loyer et les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

Au Canada, les frais de logement médians payés par les jeunes adultes ou les ménages comptant au moins un jeune adulte étaient de 1 240 \$ en 2018<sup>3</sup>. Ce montant est supérieur aux frais de logement médians de 1 050 \$ de tous les ménages privés.

Les ménages de jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire et ceux vivant dans un logement loué avaient des frais de logement médians plus élevés que ceux de l'ensemble des ménages. Les frais de logement médians payés par les ménages de jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire étaient de 1 580 \$, comparativement à 1 140 \$ pour l'ensemble des ménages vivant dans le même type de logement. En ce qui a trait aux logements loués, la différence était plus faible. Les ménages de jeunes adultes vivant dans un logement loué payaient des frais de logement médians de 1 050 \$, comparativement à 960 \$ pour l'ensemble des ménages locataires.

Les frais de logement médians payés par les ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire dépendaient de la présence d'une hypothèque sur le logement, parce que cette dernière peut représenter une grande partie des frais de logement mensuels. Bien qu'il n'y ait pas de différence statistiquement significative entre les frais de logement médians payés par les ménages de jeunes adultes et l'ensemble des ménages lorsque l'on tient compte de la présence d'une hypothèque, les ménages de jeunes adultes ayant une hypothèque sur leur logement (1 720 \$) paient plus par mois en frais de logement médians que ceux vivant dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque (610 \$).

Les frais de logement médians payés par les ménages locataires dépendaient généralement de la présence d'une subvention au loyer<sup>4</sup>. Les ménages de jeunes adultes vivant dans un logement loué bénéficiant d'une subvention (550 \$) avaient des frais de logement mensuels médians semblables à ceux de l'ensemble des ménages locataires ayant reçu une subvention (530 \$). Les frais de logement médians des ménages de jeunes adultes vivant

3. Les ménages de jeunes adultes désignent ceux dans lesquels au moins un membre est un jeune adulte.

4. L'expression « logement subventionné » indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

dans un logement loué sans subvention (1 090 \$) étaient légèrement plus élevés que les frais de logement de l'ensemble des ménages locataires sans subvention (1 010 \$).

**Tableau 2**  
**Frais de logement mensuels pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Ménages de jeunes adultes	Tous les ménages
	médiane (dollars)	
<b>Total, statut de mode d'occupation</b>	<b>1 240*</b>	<b>1 050</b>
Propriétaire	1 580**	1 140
Avec hypothèque	1 720**	1 770
Sans hypothèque	610**	540
Locataire	1 050**	960
Logement subventionné	550**	530
Logement non subventionné	1 090**	1 010

\* L'estimation des ménages de jeunes adultes est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages de jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages de jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Abordabilité du logement



L'abordabilité du logement est calculée à l'aide du ratio des frais de logement et du revenu, qui fait référence à la proportion du revenu total moyen que les ménages consacrent aux frais de logement. On dit qu'un ménage a un logement abordable s'il consacre moins de 30 % de son revenu total aux frais de logement<sup>5</sup>.

Selon l'ECL de 2018, 976 600 jeunes adultes (18 %) vivaient dans un ménage ayant consacré plus de 30 % de son revenu total au logement. Il s'agit d'une proportion comparable à celle de la population totale vivant dans un ménage privé (18 %) qui consacrait plus de 30 % de son revenu total au logement.

Le taux de jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire (14 %) qui étaient inabordables était semblable à celui de la population totale vivant dans le même type de logement (15 %). Il en allait de même pour les jeunes adultes vivant dans un logement loué (24 %), chez lesquels le taux de logements inabordables était comparable à celui de la population totale (26 %).

En ce qui concerne les jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, le taux de ménages vivant dans un logement inabordable avec ou sans hypothèque était semblable à celui de la population totale. La proportion de jeunes adultes vivant dans un logement inabordable était de 19 % pour les ménages ayant une hypothèque et de 2 % pour les ménages sans hypothèque. Pour l'ensemble de la population, le taux de logement inabordable était de 21 % pour les personnes faisant partie d'un ménage ayant une hypothèque et de 4 % pour celles faisant partie d'un ménage sans hypothèque.

Le taux de logements inabordables était inférieur pour les jeunes adultes vivant dans un logement loué avec subvention (14 %, comparativement à 23 % pour l'ensemble de la population) et comparable pour ceux faisant partie d'un ménage sans subvention (24 %, comparativement à 26 % pour l'ensemble de la population).

**Tableau 3**  
**Logements inabordables pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Jeunes adultes		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, ratio des frais de logement et du revenu<sup>1</sup></b>	<b>5 456 400</b>	<b>100</b>	<b>35 669 100</b>	<b>100</b>
Consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement	976 600	18	6 400 200	18
Propriétaire	495 100	14**	3 895 800	15

5. En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité, dans le but de définir le besoin de logements sociaux. L'accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. Les recherches sur l'abordabilité du logement dans les territoires utilisent souvent ce même seuil.

Avec hypothèque	474 700	19 <sup>††</sup>	3 568 600	21
Sans hypothèque	20 300	2 <sup>††</sup>	327 200	4
Locataire	481 500	24 <sup>††</sup>	2 504 400	26
Logement subventionné	20 000	14 <sup>*††</sup>	269 500	23
Logement non subventionné	461 000	24 <sup>‡</sup>	2 232 300	26

\* L'estimation des jeunes adultes est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

1. Toutes les personnes vivant dans un logement privé, sauf celles vivant dans une réserve, un ménage dans un logement agricole et un ménage dont le revenu total est nul ou négatif.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Taille convenable du logement



La taille convenable du logement indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. L'indicateur sert à évaluer le nombre de chambres à coucher requis pour un ménage, compte tenu de l'âge et du sexe des membres du ménage, ainsi que des relations entre eux.

Selon l'ECL de 2018, 814 000 jeunes adultes (15 %) vivaient dans un logement de taille non convenable, ce qui signifie qu'il n'y avait pas suffisamment de chambres à coucher dans le logement pour que les besoins du ménage soient comblés, selon la NNO. Ce pourcentage est supérieur aux 9 % de la population totale vivant dans un logement de taille non convenable.

Les jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire (11 %) étaient plus susceptibles d'habiter dans un logement de taille non convenable que la population totale vivant dans le même type de logement (6 %). Toutefois, il n'y avait pas de différence statistiquement significative dans le taux de logements de taille non convenable entre les jeunes adultes et la population totale vivant dans un logement loué.

Lorsque les logements occupés par le propriétaire peuvent être différenciés selon la présence d'une hypothèque, le taux de jeunes adultes vivant dans un logement avec hypothèque (12 %) était plus élevé que celui de la population totale (7 %). Cela était également vrai pour les jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque, chez lesquels le taux de logements de taille non convenable était de 9 %, comparativement à 3 % pour l'ensemble de la population.

Les jeunes adultes vivant dans un logement loué avec et sans subvention avaient des taux de logements de taille non convenable comparables à ceux de la population totale.

**Tableau 4**  
**Taille convenable du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Jeunes adultes		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, taille convenable du logement</b>	<b>5 571 400</b>	<b>100</b>	<b>36 444 100</b>	<b>100</b>
Taille non convenable	814 000	15*	3 408 400	9
Propriétaire	400 300	11**†	1 599 500	6
Avec hypothèque	318 400	12*	1 307 600	7
Sans hypothèque	81 900	9*	291 900	3
Locataire	413 700	20**†	1 808 900	19
Logement subventionné	37 300	26	227 000	20
Logement non subventionné	375 400	20	1 578 200	18

\* L'estimation des jeunes adultes est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## État du logement



Les données sur l'état du logement permettent de donner un aperçu de l'habitabilité du logement. Les logements peuvent être classés en trois groupes selon leur état : entretien régulier requis seulement, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme inadéquats. Parmi les exemples de logement nécessitant des réparations majeures figurent ceux dont la plomberie ou le câblage électrique est défectueux et ceux qui ont besoin de réparations structurelles des murs, des planchers ou des plafonds.

Selon l'ECL de 2018, 7 % de tous les jeunes adultes vivaient dans un logement privé nécessitant des réparations majeures, ce qui était identique aux 7 % de la population totale ayant déclaré vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Bien que les jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire (6 %) étaient plus susceptibles d'habiter dans un logement nécessitant des réparations majeures que ceux vivant dans un logement loué (9 %), ces taux étaient comparables à ceux observés dans l'ensemble de la population.

De même, les jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire ayant une hypothèque (6 %) étaient plus susceptibles d'habiter dans un logement nécessitant des réparations majeures que ceux sans hypothèque (4 %). Cependant, les mêmes taux ont été observés dans l'ensemble de la population.

Parmi les jeunes adultes vivant dans un logement loué, 18 % de ceux qui avaient une subvention habitaient dans un logement nécessitant des réparations majeures, ce qui était supérieur aux 12 % de la population totale vivant dans un logement loué avec subvention.

**Tableau 5**  
**État du logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Jeunes adultes		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, état du logement</b>	<b>5 571 400</b>	<b>100</b>	<b>36 444 100</b>	<b>100</b>
Logement nécessitant des réparations majeures	395 600	7	2 556 400	7
Propriétaire	202 600	6‡	1 657 400	6
Avec hypothèque	165 600	6‡	1 162 500	7
Sans hypothèque	37 000	4‡	494 900	5
Locataire	193 000	9‡	899 000	9
Logement subventionné	25 600	18**†	134 000	12
Logement non subventionné	166 700	9‡	761 800	9

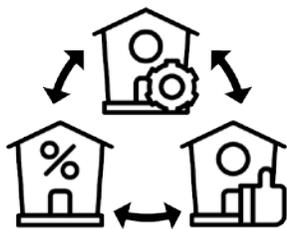
\* L'estimation des jeunes adultes est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Besoins impérieux en matière de logement



Les besoins impérieux en matière de logement touchent plusieurs éléments des droits de la personne en ce qui concerne l'habitation d'un logement adéquat. Ces droits concernent notamment la satisfaction des besoins des ménages sur le plan de l'abordabilité, de la taille convenable et de l'état du logement, ainsi que la disponibilité d'un logement locatif abordable (à titre de solution de rechange) si ces besoins ne sont pas comblés. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si ce dernier n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'acceptabilité (abordabilité, taille et état) et si 30 % du revenu total avant impôt du ménage est insuffisant pour lui permettre

de payer le loyer médian d'un logement similaire acceptable (répondant aux trois normes d'occupation) situé dans sa localité.

Selon l'ECL de 2018, 8 % des jeunes adultes vivaient dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement. Ce pourcentage était légèrement inférieur aux 9 % de la population totale ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Le taux de jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire (5 %) qui avaient des besoins impérieux en matière de logement était le même que celui de la population totale vivant dans le même type de logement (5 %). La situation était différente pour les ménages locataires, chez lesquels la proportion de jeunes adultes vivant dans un logement loué et ayant des besoins impérieux était de 12 %, tandis qu'elle était de 19 % pour la population totale.

L'incidence des besoins impérieux en matière de logement était semblable pour les jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire avec et sans hypothèque. Toutefois, les jeunes adultes faisant partie d'un ménage locataire sans subvention (11 %) étaient moins susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que la population totale faisant partie d'un ménage locataire sans subvention (18 %)<sup>6</sup>.

**Tableau 6**  
**Besoins impérieux en matière de logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Jeunes adultes		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, besoins impérieux en matière de logement<sup>1</sup></b>	<b>5 358 400</b>	<b>100</b>	<b>35 128 000</b>	<b>100</b>
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	406 100	8*	3 151 900	9
Propriétaire	165 600	5†	1 358 700	5
Avec hypothèque	141 500	6‡	982 800	6
Sans hypothèque	24 100	3‡	375 900	4
Locataire	240 500	12**	1 793 200	19
Logement subventionné	34 400	25**	342 000	30
Logement non subventionné	205 300	11**	1 447 300	18

\* L'estimation des jeunes adultes est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

1. Tous les ménages privés sauf les ménages dans les réserves, les ménages dans des logements agricoles et les ménages dont le revenu total du ménage est nul ou négatif avant impôt ou dont le ratio des frais de logement et du revenu est supérieur ou égal à 100 %.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

6. La différence dans les besoins impérieux en matière de logement entre l'ensemble des jeunes adultes vivant dans un logement loué et ceux vivant dans un logement loué sans subvention n'est pas statistiquement significative.

## Expériences en matière de logement des jeunes hommes et des jeunes femmes adultes

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser l'ACS+ pour faire avancer l'égalité entre les sexes au Canada, dans le cadre de la ratification du [Programme d'action de Beijing](#) des Nations Unies.

Le principe de l'égalité entre les sexes est inscrit dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, laquelle fait partie intégrante de la Constitution du Canada. Ce principe implique que toute personne, soit-elle femme, personne non binaire, est libre de participer à toutes les sphères de la vie canadienne et d'ainsi contribuer à l'édification d'une société ouverte et démocratique.

L'ACS+ est un processus analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » dans ACS+ ne se limite pas aux différences entre les personnes fondées sur le genre. Nous avons tous de multiples facteurs identitaires qui se recoupent et contribuent à faire de nous ce que nous sommes. L'ACS+ examine de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, le statut d'immigrant, la religion, l'âge, la présence d'une incapacité mentale ou physique et la façon dont leur interaction influence la manière dont nous pouvons ressentir les politiques et les initiatives gouvernementales.

Les données présentées ici soulignent les différences dans les expériences en matière de logement des jeunes adultes (hommes et femmes). Comparativement aux jeunes hommes adultes, les jeunes femmes adultes étaient plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable et d'avoir des besoins impérieux en matière de logement.

**Tableau 7**

### Indicateurs de logement pour les hommes et les femmes âgés de 18 à 29 ans, Canada, 2018

	Jeunes hommes adultes	Jeunes femmes adultes
	pourcentage	
Vivant dans un logement occupé par le propriétaire	64	62
Vivant dans un ménage ayant consacré plus de 30 % de son revenu total au logement	17	19*
Vivant dans un logement de taille non convenable	14	15
Vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures	7	7
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	7	9*

\* Statistiquement différente des jeunes hommes adultes à un niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Pour en savoir plus sur l'ACS+, consultez la page Web sur la [condition féminine](#) du gouvernement du Canada.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les expériences en matière de logement d'autres sous-populations, ventilés selon les groupes d'âge et le genre, le statut d'immigrant, les groupes de population désignés comme minorité visible, les populations autochtones et d'autres groupes dans les feuillets d'information supplémentaires diffusés sur [la page de la série Expériences en matière de logement au Canada](#). De plus, d'autres produits de données qui mettent davantage l'accent sur une analyse intersectionnelle de l'ACS+ relativement aux expériences en matière de logement seront diffusés sur [la page de la série Expériences en matière de logement au Canada](#) au Canada à mesure qu'ils seront disponibles.

## Satisfaction à l'égard du logement



Selon l'ECL de 2018, environ 80 % des jeunes adultes vivaient dans un ménage dans lequel la personne de référence disait être satisfaite de son logement. Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui de la population totale satisfaite de son logement (82 %).

Bien que le taux de satisfaction à l'égard du logement était plus élevé pour les jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire (86 %) que pour ceux vivant dans un logement loué (70 %), il n'y avait aucune autre différence statistiquement significative entre les jeunes adultes et la population totale faisant partie des mêmes catégories de mode d'occupation.

Tableau 8

## Niveau de satisfaction globale à l'égard du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Jeunes adultes		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, satisfaction globale à l'égard du logement</b>	<b>5 571 400</b>	<b>100</b>	<b>36 444 100</b>	<b>100</b>
Satisfait (ou très satisfait) du logement globalement	4 462 200	80*	29 977 600	82
Propriétaire	3 023 900	86†‡	23 295 900	87
Avec hypothèque	2 253 700	86	15 267 800	86
Sans hypothèque	770 200	87	8 028 100	89
Locataire	1 438 300	70†‡	6 681 700	69
Logement subventionné	102 400	71	775 800	67
Logement non subventionné	1 333 000	69	5 892 600	69

\* L'estimation des jeunes adultes est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Satisfaction à l'égard du quartier



Au moment de la tenue de l'ECL de 2018, 83 % des jeunes adultes vivaient dans un ménage dans lequel la personne de référence a indiqué être satisfaite de son quartier. Ce pourcentage est inférieur à celui de la population totale satisfaite de son quartier (86 %).

Selon le mode d'occupation, 86 % des jeunes adultes vivaient dans un logement occupé par le propriétaire où la personne de référence était satisfaite de son quartier. Ce pourcentage est inférieur aux 88 % de la population totale vivant dans un logement occupé par le propriétaire où la personne de référence était satisfaite de son quartier. Chez les jeunes adultes vivant dans un logement loué (79 %), le taux de satisfaction à l'égard du quartier était comparable à celui de la population totale vivant dans le même

type de logement (80 %).

Pour les jeunes adultes vivant dans un logement loué, le taux de satisfaction à l'égard du quartier était supérieur à celui de la population totale des ménages avec et sans subvention.

Tableau 9

## Niveau de satisfaction globale à l'égard du quartier pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Jeunes adultes		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, satisfaction globale à l'égard du quartier</b>	<b>5 571 400</b>	<b>100</b>	<b>36 444 100</b>	<b>100</b>
Satisfait (ou très satisfait) du quartier globalement	4 643 900	83*	31 255 800	86
Propriétaire	3 018 300	86*†‡	23 504 200	88
Avec hypothèque	2 238 300	86	15 494 800	88
Sans hypothèque	780 000	88	8 009 400	89
Locataire	1 625 600	79†‡	7 751 600	80
Logement subventionné	103 500	72†‡	840 500	72
Logement non subventionné	1 519 200	79†	6 897 100	80

\* L'estimation des jeunes adultes est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des jeunes adultes par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Situation des particuliers dans le ménage



La situation des particuliers dans le ménage indique si une personne vit avec une ou plusieurs autres personnes et, le cas échéant, si elle est apparentée à cette personne ou à ces personnes. Les ménages peuvent être différenciés selon qu'il s'agit de ménages avec famille de recensement et de ménages sans famille de recensement. Les ménages avec famille de recensement comprennent au moins une famille de recensement<sup>7</sup>. Les ménages sans famille de recensement comprennent une personne vivant seule ou un groupe de deux personnes ou plus qui vivent ensemble, mais qui ne forment pas une famille de recensement (p. ex. des colocataires).

Selon l'ECL de 2018, environ les trois quarts (77 %) des jeunes adultes vivaient dans un ménage comptant une seule famille de recensement. Ce taux était inférieur à celui pour la population totale (79 %). Les jeunes adultes faisant partie d'un ménage comptant une seule famille de recensement étaient plus susceptibles de vivre dans une famille comptant un couple avec enfants (47 %) que sans enfants (16 %)<sup>8</sup>. Il en allait de même pour la population totale : 46 % des personnes vivaient dans un ménage comptant une seule famille avec enfants et 24 % sans enfants.

Le fait de vivre dans un ménage sans famille de recensement était plus courant chez les jeunes adultes (18 %) que dans la population totale (16 %). Alors qu'une plus faible proportion de jeunes adultes (6 %) vivaient seuls comparativement à la population totale (12 %), les jeunes adultes (12 %) avaient davantage tendance à faire partie d'un ménage sans famille de recensement comptant deux personnes ou plus que la population totale (4 %).

**Tableau 10**

### Situation des particuliers dans le ménage pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Jeunes adultes		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, type de ménage</b>	<b>5 571 400</b>	<b>100</b>	<b>36 444 100</b>	<b>100</b>
Ménage comptant une seule famille de recensement <sup>1</sup>	4 302 500	77*	28 959 300	79
Couple sans enfants	906 800	16*	8 583 600	24
Couple avec enfants	2 632 500	47	16 782 900	46
Famille monoparentale	763 200	14*	3 592 800	10
Ménage comptant plusieurs familles de recensement <sup>1</sup>	284 000	5	1 799 100	5
Ménage sans famille de recensement	984 900	18*	5 685 800	16
Ménage composé d'une seule personne	333 500	6*	4 243 300	12
Ménage sans famille de recensement, composé de deux personnes ou plus	651 400	12*	1 442 400	4

\* L'estimation des jeunes adultes est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

1. Les ménages comptant une seule famille de recensement et les ménages comptant plusieurs familles de recensement peuvent comprendre des personnes additionnelles qui n'appartiennent pas à une famille de recensement.

**Note :** Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

**Source :** Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Interprétation des résultats

L'Enquête canadienne sur le logement (ECL) est une enquête-échantillon représentative tirée d'une base de sondage sur les logements privés au Canada. Comme l'enquête-échantillon provient de ménages privés, les données des personnes vivant dans les types de logements suivants n'ont pas été recueillies :

- les personnes vivant dans une réserve et tout autre établissement autochtone;
- les représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille;
- les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté;
- les membres des Forces armées canadiennes vivant dans des bases militaires;

7. On définit la famille de recensement comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, sans égard à son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

8. Dans le contexte d'une famille de recensement, les enfants ne sont pas définis selon l'âge. Les jeunes adultes peuvent être les enfants de leur ménage.

- les personnes vivant dans une résidence pour personnes âgées;
- les personnes vivant à temps plein dans un établissement institutionnel (p. ex., les détenus des établissements correctionnels et les malades chroniques vivant dans des hôpitaux et dans des établissements de soins infirmiers);
- les personnes vivant dans un autre type de logement collectif (p. ex., les refuges, les terrains de camping et les hôtels).

Les résultats de l'enquête ont été obtenus grâce à la méthode d'échantillonnage qui estime une valeur réelle avec un niveau acceptable d'incertitude. Par conséquent, il n'est pas recommandé de comparer les chiffres figurant ci-dessus, à moins qu'un rapport de comparaison ne soit établi dans le texte. Le présent feuillet d'information comporte trois types de comparaisons :

1. Comparaisons des estimations entre le groupe de population cible et la population totale (p. ex. le pourcentage de jeunes adultes vivant dans un logement loué et ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de la population totale vivant dans un logement loué et ayant ces mêmes besoins).
2. Comparaisons des estimations entre une catégorie et le total de la catégorie au sein du groupe de population cible (p. ex. le pourcentage de jeunes adultes vivant dans un logement loué et ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de tous les jeunes adultes ayant ces mêmes besoins).
3. Comparaisons des estimations entre les catégories au sein du groupe de population cible (p. ex. le pourcentage de jeunes adultes vivant dans un logement loué et ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de jeunes adultes vivant dans un logement occupé par le propriétaire et ayant ces mêmes besoins).

Chacune de ces trois comparaisons offre un aperçu différent des expériences du groupe de population cible en matière de logement. On effectue un test statistique pour voir si les deux estimations sont différentes l'une de l'autre à un niveau de confiance de 95 %, souvent exprimé comme 19 fois sur 20. Les résultats du test sont présentés pour les statistiques en pourcentage dans les tableaux sur la prévalence relative ou les frais de logement médians seulement, mais ils sont omis pour les statistiques sur le nombre associé de personnes.

Au moment de faire d'autres comparaisons entre les résultats de l'échantillon figurant dans les feuillets d'information ou les tableaux de données, il est important de se rappeler qu'on ne peut pas conclure avec un certain degré de certitude que la différence observée n'est pas attribuable à la variation découlant de la méthode d'échantillonnage.

### **Au sujet des données**

Les estimations comprises dans le présent feuillet d'information sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018. D'autres faits saillants socioéconomiques et démographiques proviennent du Recensement de la population de 2016. Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ECL ou sur l'un ou l'autre des indicateurs compris dans ce feuillet d'information, veuillez vous reporter aux ressources suivantes :

- [Enquête canadienne sur le logement](#)
- [Recensement de la population](#)